

# L'Autorité des Normes Comptables (ANC) renouvelle son Collège et réaffirme ses axes stratégiques

L'Autorité des Normes Comptables (ANC), présidée par Patrick de Cambourg, a renouvelé son Collège : les membres viennent d'être nommés par arrêté du Ministre de l'économie et des finances pour une durée de 3 ans. A l'occasion de sa première réunion, le nouveau Collège a nommé les membres des deux Commissions de l'ANC : Commission des normes comptables privées et Commission des normes comptables internationales (cf. composition page suivante). « Le Collège est l'instance de décision de l'ANC. Il arrête nos orientations stratégiques et prend les règlements et les positions en matière comptable. Il est fondamental que toutes les parties prenantes soient représentées pour favoriser l'élaboration des consensus nécessaires sur les questions comptables d'importance. L'ANC peut ainsi s'appuyer sur le travail et les réflexions d'experts issus de l'entreprise et du monde du chiffre pour lui garantir toute sa légitimité. Mobiliser l'ensemble des compétences et des énergies de la communauté comptable française est essentiel : c'est la raison pour laquelle nous sommes tant attachés à ce fonctionnement collégial qui fait notre force. », déclare Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des Normes Comptables. L'Autorité des Normes Comptables a également profité de cette

première réunion du Collège pour réaffirmer ses 3 axes stratégiques pour une normalisation comptable moderne et équilibrée : Disposer d'un référentiel comptable français moderne, accessible et facteur de sécurité La France a fait le choix de conserver un cadre comptable national autonome pour toutes les comptabilités qui ne relèvent pas des IFRS. Afin d'assurer la sécurité juridique et fiscale des entreprises et de renforcer l'attractivité du droit comptable français, l'ANC a réalisé au cours des trois dernières années un double travail : d'une part restructurer les textes comptables existants à droit constant, d'autre part codifier ces règles au sein de recueils créés par secteurs d'activité avec l'ensemble des textes non réglementaires y afférents. C'est ainsi qu'a été produit un nouveau Plan Comptable Général (règlement ANC n°2014-03) avec une nouvelle structure et une nouvelle numérotation. « Conserver un cadre comptable français nous permet de structurer une démarche de gestion, économique, juridique et fiscale, en harmonie avec notre droit, notre culture et nos politiques dans ces domaines. Cette démarche est naturellement placée dans le cadre de l'harmonisation européenne, qui constitue un socle indispensable. Dans ce contexte, il faut tout à la fois faciliter une gestion moderne

des entreprises à partir d'informations pertinentes et fiables, assurer la sécurité juridique des transactions et refléter à travers la comptabilité la réalité économique d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, après avoir d'abord effectué un important travail de codification à droit constant, qui est aujourd'hui très avancé, l'ANC vient de lancer une démarche de modernisation destinée à rendre l'« outil » comptable plus complet, plus sûr et plus moderne. Il ne s'agit pas d'une évolution bureaucratique, mais au contraire de répondre aux attentes de notre temps. C'est l'ambition des années à venir. » souligne Patrick de Cambourg. Contribuer à une normalisation internationale équilibrée L'ANC s'implique directement dans la procédure d'élaboration des normes comptables internationales adoptées par l'Union Européenne. Elle émet des avis et prises de position sur l'ensemble des sujets et à chaque étape. Elle influence également, en amont, auprès de l'IASB, sur la genèse de ces normes et favorise leur mise en œuvre en aval. La contribution de l'ANC au niveau international implique d'interagir en permanence avec tous les acteurs : EFRAG, homologues européens et internationaux... « Le corpus de normes est pour l'essentiel complet ou en voie de l'être ; le cadre conceptuel est en cours de

clarification sur la base d'une vision plus équilibrée de la normalisation ; la couverture géographique a largement progressé et l'objectif d'universalité, un moment envisagé, ne peut plus être d'actualité depuis que les États-Unis ont mis fin à un processus de convergence finalement jugé trop complexe. Le temps de l'approfondissement, de la mise en oeuvre et du rééquilibrage de la gouvernance, est venu. En ce qui concerne la mise en oeuvre, l'interprétation est une question clé : un système qui se définit comme « principes-based » et qui a une large emprise géographique se doit d'opérer au quotidien à base de subsidiarité, à partir du terrain, sans pour autant que la langue commune se transforme en dialectes... Pour ce qui concerne la gouvernance, un rééquilibrage nous apparaît nécessaire afin que les mécanismes d'élaboration et de décision prennent en compte l'engagement des pays ou organisations régionales tant en matière d'application qu'en matière de financement. Sur ce dernier point, l'ANC se félicite des progrès réalisés au niveau européen avec la réforme réussie de l'EFRAG qui mobilise enfin l'ensemble des parties prenantes autour d'une contribution de l'Union qui soit de qualité, consensuelle et influente. » précise Patrick de Cambourg.

Accroître la pertinence de la normalisation grâce à la recherche  
Une des fonctions de l'ANC est de fédérer et stimuler la contribution de la communauté académique sur les

problématiques comptables actuelles et de l'inciter à mettre en oeuvre des projets de recherche dont les résultats contribuent activement à notre réflexion. Par conséquent, l'objectif est de faire vivre un cycle vertueux : Recherche, Normalisation, Application, Recherche... « La recherche comptable a un rôle primordial à jouer, en amont de la normalisation. Il y dans notre pays des ressources de qualité qui peuvent être mobilisées plus et mieux. Organiser, avec nos Etats Généraux, le rendez-vous annuel des universitaires, des chercheurs et de la communauté comptable, encourager et fédérer les efforts de recherche et de publication, établir le lien entre la démarche conceptuelle ou expérimentale et la normalisation afin d'éviter le biais des idéologies dominantes, introduire plus de réflexion et plus d'innovation : tels sont les objectifs que l'ANC se fixe en la matière. » insiste Patrick de Cambourg. ■